
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 mars 2025 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 23.

CA25 16 0044

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 19 H 57.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Monsieur Mario Lamontagne	Stationnement de la Fabrique Sainte-Madeleine
Monsieur Kevin Grégoire	Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)
Monsieur Osher Azizi	Route Jeanne-Mance entre Van Horne and Laurier
	Painting road company - Bad paint, product no good
	Piétonnisation de la rue Bernard
Madame Marielyse Lapierre	Piétonnisation de la rue Bernard
Madame Céline Forget	Changement de zonage
Monsieur Marc O'brien	Ordre du jour sur 47.02
	Information complémentaire concernant le point 40.02 de l'ordre du jour
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Madame Sharon Magen Sécurité dans notre arrondissement	Je fais suite à un incident signalé le 14 février à 17h. Après avoir aperçu un petit garçon visiblement juif pleurant seul dans la rue, j'ai contacté le 911. Il m'a indiqué qu'un groupe de trois adolescents, qu'il a désignés comme responsables de l'agression, a pris la fuite en me voyant, se dirigeant vers l'avenue Van Horne. Je souhaite savoir quelles mesures sont prises pour lutter contre l'antisémitisme et protéger les enfants dans notre arrondissement. Il est essentiel de garantir leur sécurité.
Monsieur Louis Bertrand Collecte et traitement des matières résiduelles	Dans plusieurs secteurs de Montréal, les ordures, souvent contenues dans des sacs de plastique, s'accumulent dans les ruelles, créant des nuisances et des risques environnementaux. À l'échelle mondiale, sur les 450 millions de tonnes de plastique produites annuellement, 85 millions finissent dans les océans, et seulement une infime partie est recyclée. Actuellement, 91 % des plastiques sont soit enfouis, brûlés (générant des GES) ou incinérés. Quelle est votre vision, à court et à long terme, pour améliorer la gestion des déchets à Outremont, notamment en ce qui concerne la collecte et le recyclage des plastiques?
Monsieur Max Kaplun Dernière place en déneigement	Que fait-on pour s'assurer qu'Outremont ne soit pas en dernière position dans la ville pour le déneigement la prochaine fois qu'il neigera ? Tant de trottoirs qui ne sont toujours pas déneigés. Stuart, Wiseman et bien d'autres. Ce sont des rues sans voitures stationnées d'un côté et qui devraient être faciles à déneiger. L'entrée de notre seule bibliothèque est remplie de neige. Les enfants partagent toujours la route avec les voitures parce que les trottoirs ne sont pas déneigés. D'après mon expérience, appeler le 311 est une perte de temps et ne sert à rien.
Monsieur André Laferrière Remerciement déneigements 22 et 23 février 25	Merci à Mme Anne-Marie Poitras et son équipe des Travaux Publics pour le déneigement de la rue en urgence le 22 février du 40 au 2 Querbes sud et le 23 février de la ruelle 32/40 Querbes une sortie d'urgence. Après la double tempête et le 1er déneigement les

	résidents côté ouest de Querbes ont été enclavés entre 2 montagnes de neige de 9 pieds de haut et un banc de neige de 4 pieds de haut, aucune issue pour accéder à la rue. J'ai dû pratiquer une ouverture dans le banc de neige avec un gros pic à glace et y faire 2 marches dans la neige pour descendre à la rue. Nous avons aussi pelleté le trottoir devant nos résidences pour accéder à cette ouverture pendant 5 jours. Mes photos à l'appuie, Mme Poitras a répondu à notre appel d'urgence dans l'après-midi de notre signalement d'urgence. Merci André Laferrière résident 26 Querbes.
Monsieur Marc Poulin Chefferie Projet Montréal	Question pour Mmes Pollak et Patreau. Est-ce qu'elle peuvent nous dire quel candidat elles appuient dans la course à la chefferie de Projet Montréal et pourquoi?
Madame Micheline Maranda Conflit d'intérêt	Mme Patreau, Mme Pollak Lors du dernier conseil d'arrondissement vous avez invoqué un conflit d'intérêt pour vous soustraire à votre obligation de voter sur le renouvellement du mandat de M Lussier au sein du CCU. Pouvez-vous nous indiquer la nature du présent conflit d'intérêt?
Madame Rani Cruz Les rue-écoles	Bravo à Mmes Patreau et Pollak de soutenir les rues-écoles dans notre quartier. La 1ere rue-école dans le quartier sur Dollard mise en place par l'équipe Projet Montréal en 2020 est une réussite. Merci pour leur motion ce soir qui soutient la participation d'Outremont à la semaine de la rue-école. J'espère que l'ensemble des élues d'Outremont vont soutenir cette initiative et permettre la mise en place de plus de rues-écoles dans notre quartier.

À 19 h 59, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 05, le conseil reprend ses travaux.

CA25 16 0045

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2025, à 19 h

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2025, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA25 16 0046

Autoriser une dépense de 70 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement / Autoriser la réaffectation d'un montant de 70 000 \$ prévu pour les parcs et le verdissement au surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE le budget requis devrait permettre à l'équipe de la voirie de s'approvisionner tout au cours de la période hivernale 2025 pour effectuer l'épandage de sel de déglçage nécessaire afin assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacement;

ATTENDU QUE selon le nouveau contrat de déneigement de la firme Environnement routier NRJ inc., cette dernière est tenue de fournir les fondants et abrasifs requis pour application sur les trottoirs;

ATTENDU QUE la quantité de sel d'épandage prévue à l'entente pour Outremont est de 1 500 T et le coût du sel de déglçage est de 98,85 \$ plus taxes la tonne, soit une augmentation de 0,2% comparativement au prix de la dernière entente;

ATTENDU la résolution CA24 160140 du 4 juin 2024 autorisant la réaffectation des surplus de gestion dégagés pour l'année 2023 et le montant de 350 000 \$ affecté aux parcs et au verdissement;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la modification de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'année 2023 pour les parcs et le verdissement à 280 000 \$;

D'AUTORISER une dépense de 70 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel. La dépense sera entièrement financée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1259203002

CA25 16 0047

Approuver la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée de six (6) mois à compter du 15 avril 2025. La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2022, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil a rétroactivement entériné le 2 mai 2023, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2024;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 3 avril 2024, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2025;

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la sixième convention de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de six (6) mois à compter du 15 avril 2025, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 49 962, 90 \$, plus les taxes applicables;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1253711003

CA25 16 0048

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2025

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2025.

30.01 1250219005

CA25 16 0049

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2025.

30.02 1250219006

CA25 16 0050

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2025.

30.03 1250219007

CA25 16 0051

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2025.

30.04 1250219008

CA25 16 0052

Autoriser l'affectation d'un montant de 130 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard provenant du fonds réservé à des fins de parcs, du Programme décennal des immobilisations (PDI), du budget de fonctionnement ainsi que du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU le programme de subvention du Service du développement économique (SDÉ);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1258358001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 130 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard afin d'assurer une espace sécuritaire et de qualité pour les citoyens;

D'IMPUTER cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à partir du budget du fonds réservé à des fins de parcs, du Programme décennal des immobilisations (PDI), du budget de fonctionnement ainsi que du surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1258358001

CA25 16 0053

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chap. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de prendre en charge la conception et l'exécution des travaux de sécurisation aux abords des écoles Nouvelle-Querbes et Saint-Anne-Buissonnière retenus lors du 2^e appel à projets 2024-2025 du Carrefour mobilité pour une réalisation en 2025 dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE dans le cadre du 2^e appel à projets du Carrefour urbanisme et mobilité, édition 2024-2025, le présent projet dans l'arrondissement d'Outremont a été sélectionné pour une réalisation en 2025 en vertu d'un avis d'acceptation du projet reçu le 10 février 2025 par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., chap. C-11.4), de prendre en charge la conception et l'exécution des travaux de sécurisation aux abords des écoles Nouvelle-Querbes et Saint-Anne-Buissonnière retenus lors du 2^e appel à projets 2024-2025 du Carrefour mobilité pour une réalisation en 2025 dans l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1256965002

CA25 16 0054

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chap. C-11.4), au conseil municipal de Ville de Montréal de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement Outremont, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chap. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement Outremont, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2025.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1256965003

CA25 16 0055

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 4 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le boulevard Mont-Royal et l'avenue Fernhill

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - secteur 4* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement du secteur 4 sur le boulevard Mont-Royal et de l'avenue Fernhill.

40.01 1245069028

CA25 16 0056

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 8 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Davaar, Outremont, Saint-Cyril, Wiseman, Ducharme et Manseau

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - secteur 8* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement du secteur 8 sur les avenues Davaar, Outremont, Saint-Cyril, Wiseman, Ducharme et Manseau.

40.02 1245069029

CA25 16 0057

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 7 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Davaar et McEachran entre les avenues Lajoie et Van Horne et sur l'avenue Outremont entre les avenues Bernard et Lajoie

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 7* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement du secteur 7 sur les avenues Davaar et McEachran entre les avenues Lajoie et Van Horne et sur l'avenue Outremont entre les avenues Bernard et Lajoie.

40.03 1245069031

CA25 16 0058

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109) - L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements requis par la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, ainsi que clarifier et de bonifier certaines dispositions réglementaires

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements requis par la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, ainsi que clarifier et de bonifier certaines dispositions réglementaires.

40.04 1248358013

CA25 16 0059

Adoption d'un second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisés à des fins commerciales dans les zones PB et PA, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 février 2025 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'UN premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* a été adopté par le conseil à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025 et que l'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisée à des fins commerciales dans les zones PB et PA, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 février 2025 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 4 février 2025 et l'adoption du second projet de règlement, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246723004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue 19 février 2025 concernant le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

D'ADOPTER un second projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*. L'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisée à des fins commerciales dans les zones PB et PA, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1246723004

CA25 16 0060

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à effectuer la mise à jour globale du règlement et à réviser la concordance entre la signalisation existante sur rue dans l'arrondissement et le Règlement sur la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire; décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069036;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* - L'objet de ce règlement vise à effectuer la mise à jour globale du règlement et à réviser la concordance entre la signalisation existante sur rue dans l'arrondissement et le Règlement (1171) relatif à la circulation et au stationnement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1245069036

CA25 16 0061

Adoption avec changement - *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* visant à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin ainsi qu'à identifier comme une nuisance les contenants ouverts, non étanches et non entreposés aux endroits prévus à cet effet

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, des changements ont été apportés au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1246723003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin ainsi qu'à identifier comme une nuisance les contenants ouverts, non étanches et non entreposés aux endroits prévus à cet effet.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1246723003

CA25 16 0062

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin et le long d'un véhicule stationné

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire; décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin et le long d'un véhicule stationné.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1255069001

CA25 16 0063

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise la suppression de trois espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec une zone de débarcadère sur l'avenue Outremont au sud de l'avenue Bernard et la modification de l'horaire d'un espace régi par parcomètre mixte afin de permettre le stationnement des motos sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire; décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise la suppression de trois espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec une zone de débarcadère sur l'avenue Outremont au sud de l'avenue Bernard et la modification de l'horaire d'un espace régi par parcomètre mixte afin de permettre le stationnement des motos sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1255069002

CA25 16 0064

Adoption avec changement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (AO-664)* - L'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition visant les tarifs des non-résidents ainsi qu'à modifier et à retirer certains tarifs apparaissant au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)*

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, des changements ont été apportés au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire; décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (AO-664)* - L'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition visant les tarifs des non-résidents ainsi qu'à modifier et à retirer certains tarifs apparaissant au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1253711002

CA25 16 0065

Édicter, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 20 mai au vendredi 26 septembre 2025 inclusivement. Cette fermeture couvre la période de montage et de démontage des café-terrasses du 24 mai au 21 septembre, une période de montage et de démontage des structures de l'avenue piétonnisée du 20 au 23 mai puis du 22 au 26 septembre avant de permettre la réouverture de l'avenue Bernard à compter du samedi 27 septembre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, conformément aux articles du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 20 mai au vendredi 26 septembre 2025 inclusivement. Cette fermeture couvre la période de montage et de démontage des café-terrasses du 24 mai au 21 septembre, une période de montage et de démontage des structures de l'avenue piétonnisée du 20 au 23 mai puis du 22 au 26 septembre avant de permettre la réouverture de l'avenue Bernard à compter du samedi 27 septembre 2025.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1259203001

CA25 16 0066

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mars à octobre 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mars à octobre 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Dimanche des Rameaux** » organisé par l'Ordre Saint-Antoine Le Grand;
- Événement « **Procession de la Pâques russe Orthodoxe** » organisée par la Cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicholas;
- Événement « **Apéro bénéfice** » organisée par Casteliers;
- Événement « **Patteparade d'Halloween** » organisée par l'Association du Parc canin d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1256737002

CA25 16 0067

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 262, avenue Outremont

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 12 février 2025, la demande d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 262, avenue Outremont.

Avec la suggestion suivante :

- Réduire la hauteur de l'espace de rangement pour les bacs à ordures afin de respecter les dégagements minimaux requis par Hydro-Québec autour du compteur électrique.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1255753005

CA25 16 0068

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement du revêtement de toiture pour l'immeuble situé au 759, avenue Hartland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 12 février 2025, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753006;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas un TAS ni catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT QUE les toits en pente sont rares dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE les tuiles d'ardoise qui ont été retirées étaient le revêtement d'origine de la toiture principale et des lucarnes;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement des toitures secondaires du bâtiment principal et de la marquise corniche du garage était en bon état;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation auraient pu viser que les infiltrations d'eau qui sont limitées à des emplacements ponctuels sur la toiture principale ainsi que sur les lucarnes plutôt que de démolir l'ensemble de la couverture;

CONSIDÉRANT QUE l'ardoise est un matériau noble d'une durabilité accrue et est facilement réutilisable;

CONSIDÉRANT QUE la réutilisation des tuiles d'ardoise aurait réduit considérablement la quantité de déchets de construction;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie de la toiture principale et des lucarnes a été modifiée, mais que le surhaussement de l'ossature de bois a été nécessaire pour installer le revêtement métallique;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique proposé ne contribue pas à la préservation du cachet et du caractère distinctif d'Outremont ainsi que des particularités de l'unité de paysage;

CONSIDÉRANT QUE la proposition n'assure pas un traitement uniforme des composantes architecturales;

CONSIDÉRANT QUE le type de pose du revêtement métallique proposé n'est pas inspiré des types de pose déjà présents dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE le type de pose artisanal proposé dénature le produit et ne respecte pas les recommandations du fabricant;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un revêtement métallique avec une pose traditionnelle (à la Canadienne, à baguette, à joint debout) aurait été une alternative plus authentique pour le remplacement de la toiture en ardoise;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ne respectent pas les objectifs et critères du Règlement concernant les PIIA;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 759, avenue Hartland.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE REPORTER l'étude du point 47.02 à une prochaine séance du conseil.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1255753006

CA25 16 0069

Motion du Maire Laurent Desbois - Demander au gouvernement du Québec de maintenir l'enveloppe budgétaire nécessaire pour soutenir les services et les cours de francisation dans le centre de services scolaire d'Outremont

ATTENDU QUE les coupures budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec pour les cours de francisation offerts dans les centres d'éducation des adultes auront un impact direct sur les élèves en francisation du Centre d'éducation des adultes Outremont et sur les résidentes et résidents de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE les cours de francisation au Centre d'éducation des adultes Outremont, situé au 500, boulevard Dollard, Outremont, Québec, H2V 3G2, existent depuis 2002 et ont desservi en moyenne 618 élèves par année dans les 10 dernières années, avec une forte augmentation de la demande ces dernières années;

ATTENDU QUE l'importance pour les personnes immigrantes de l'apprentissage du français dans le processus d'intégration à la société;

ATTENDU QUE les instances de l'arrondissement d'Outremont mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger et promouvoir l'usage de la langue française;

ATTENDU QUE la fermeture de nos cours de francisation ou la réduction de ses services aura des répercussions négatives sur la population allophone de notre quartier, ainsi que sur la pérennité de la langue française au Québec;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE DEMANDER officiellement au gouvernement du Québec de maintenir l'enveloppe budgétaire nécessaire pour conserver et soutenir les services de francisation dans les centres de services scolaires du Québec, mais particulièrement à Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA25 16 0070

Motion du Maire Laurent Desbois - Demander au gouvernement du Québec et les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population outremontaise à soutenir la pratique sportive et des loisirs

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite assurer à tous ses résidents.e.s, peu importe leur âge, un accès à des installations sportives et de loisirs de qualité;

ATTENDU QUE les citoyen.e.s d'Outremont ont utilisé les installations sportives et de loisirs appartenant au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) à la hauteur de 7980 heures en 2023;

ATTENDU QUE le budget de l'arrondissement requis pour maintenir et assurer le même niveau de service auprès de ses citoyen.e.s s'élèverait à près de 895 000 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a une marge de manœuvre financière de plus en plus faible, ces sommes additionnelles se traduiront nécessairement par une diminution importante des services offerts à la population;

ATTENDU QU'en 2018, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires, dont certaines sont maintenant des centres de services scolaires, ont signé l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires (ci-après l'Entente-cadre « Réflexe Montréal »);

ATTENDU QUE l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet à la population d'Outremont d'assister à des activités de loisirs et de pratiquer des activités sportives dans les écoles les soirs et fins de semaine et offre à la communauté étudiante de profiter des installations sportives de l'arrondissement les jours de semaine;

ATTENDU QU'optimiser l'utilisation des plateaux sportifs municipaux et des établissements scolaires respecte la capacité de payer de la population, laquelle finance déjà ces infrastructures par le biais de taxes et d'impôts;

ATTENDU QUE l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet une plus grande efficacité administrative en mettant fin à la facturation entre l'arrondissement et le CSSMB;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » par un financement additionnel du Ministère de l'Éducation (MEQ) équivalent à la perte nette subie par certains centres de services scolaires ou commissions scolaires à la suite de l'application de l'entente;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la Loi 40, le ministère de l'Éducation a transféré aux villes la responsabilité et les coûts d'acquisition des terrains en plus de la décontamination et des infrastructures à prévoir pour la construction de nouvelles écoles et qu'en contrepartie, « les centres de services scolaires devront favoriser le partage de leurs ressources sans frais avec les municipalités, notamment par la signature d'ententes de partage des infrastructures scolaire. » (Lettre du 12 février 2020 signée par la ministre Laforest du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministre Roberge du MEQ destinée aux maires et mairesses de même qu'aux directeurs généraux des commissions scolaires);

ATTENDU QUE la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, signée en 2023, comporte un engagement relatif à l'arrimage de la planification et à la mutualisation des infrastructures en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs et que cet engagement fait partie de la feuille de route 2025 pour la réalisation de la Déclaration;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2024, les commissions scolaires et les centres de services scolaires ont reçu une correspondance de la part du ministère de l'Éducation indiquant que ce dernier mettait fin au financement prévu à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » et ce, rétroactivement au mois de septembre 2024;

ATTENDU QUE la fin du financement par le ministère de l'Éducation met en péril la pratique des activités sportives et de loisirs des outremontais.e.s;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE DEMANDER aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de maintenir leur engagement à soutenir la pratique sportive et des loisirs auprès de la population;

DE DEMANDER aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de respecter les engagements prévus dans celle-ci;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de continuer de financer les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'application de l'Entente cadre « Réflexe Montréal » tel que convenu lors de sa signature.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

CA25 16 0071

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Participation de l'arrondissement d'Outremont à la Semaine de la rue-école du 26 au 30 mai 2025

ATTENDU QUE les enfants devraient pouvoir se rendre en transport doux et actif à leur école;

ATTENDU QUE la sécurité des enfants sur le chemin de l'école est une priorité;

ATTENDU QUE la sécurisation des alentours des écoles d'Outremont est une priorité pour l'ensemble des élu.es d'Outremont;

ATTENDU QUE plusieurs écoles sont situées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE le Centre d'Écologie Urbaine organise la Semaine de la rue-école du 26 au 30 mai 2025 et met à disposition des écoles, parents d'élèves, organismes et municipalités une trousse à outil et un accompagnement pour mettre en place des rues-écoles;

ATTENDU QUE le Centre d'Écologie Urbaine définit une rue-école comme étant « une rue située aux abords immédiats d'une école, fermée à la circulation automobile pour une période de 15 à 90 minutes, aux horaires d'arrivée et de départ des enfants » et qu'il encourage également la prolongation de ces périodes;

ATTENDU QUE le Centre d'Écologie Urbaine précise que le but d'une rue-école « consiste à créer un environnement convivial et sécuritaire aux abords des écoles, afin d'encourager la mobilité indépendante et active des enfants ainsi que le jeu libre »;

ATTENDU QUE le Centre d'Écologie Urbaine indique que « la rue-école a déjà été expérimentée dans des communautés québécoises. À titre d'exemple, durant l'année scolaire 2022-2023 celle-ci a contribué à augmenter le nombre d'élèves qui s'engagent dans le transport actif pour se rendre à l'école de 10% à 20% et a diminué le nombre d'élèves arrivant à l'école en voiture privée d'approximativement 30% les jours de rue-école »;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

QUE l'arrondissement d'Outremont participe à la Semaine de la rue-école du 26 au 30 mai 2025;

D'INFORMER les écoles présentes sur le territoire de la possibilité de participer à cette Semaine de la rue-école et d'identifier la procédure à suivre pour ce faire;

DE COLLABORER avec les écoles, les parents d'élèves et les organismes qui proposeront un projet.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 37.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif